

MEUSSIA

Lettre d'information aux habitants – Mai 2023

Aménagements de sécurité, début des travaux le 30 mai

Sur la route départementale 27, entre l'entrée du village côté Moirans-en-Montagne et la sortie direction Clairvaux-les-Lacs, 2600 véhicules en moyenne circulent chaque jour, dont 4 % de poids lourds.

Ce nombre important et les vitesses excessives relevées ont conduit l'équipe municipale à bâtir un projet avec des solutions adaptées pour sécuriser davantage ce périmètre.

L'objectif est de construire des aménagements pour faire réduire la vitesse en protégeant des secteurs sensibles que sont les abords de l'école et le carrefour central.

Cette opération d'envergure sera aussi l'occasion de mettre davantage en valeur nos entrées de village qui en ont bien besoin.

Le projet a été présenté aux habitants lors du pot d'accueil de la rentrée en septembre dernier et à l'occasion de la cérémonie des vœux. Les plans détaillés du projet restent consultables en mairie.

Les points forts de ces aménagements

- ➔ Valorisation des entrées du village avec marquage au sol et végétalisation
- ➔ Au carrefour de la RD 27 avec rue de la côte : à la demande du Département, suppression d'une des deux doubles voies pour sécuriser l'accès et la sortie du carrefour.
- ➔ Depuis l'entrée côté Moirans et jusqu'au carrefour central : réduction de la largeur de chaussée et création d'un cheminement doux pour vélos et piétons
- ➔ A hauteur de la salle des fêtes : mise en place d'une écluse avec priorité aux véhicules sortant de Meussia.
- ➔ Aménagement d'un plateau sur la zone du grand carrefour central.



Trois phases de travaux, du 30 mai au 27 juillet

Après avoir passé un appel d'offres, la commune a retenu l'entreprise Guenuchot routière de Charchilla (Eurovia) pour la réalisation des travaux. Le coût total s'élève à 183 000 €HT. (financement par la commune avec des subventions de l'État, du Département et de la Communauté de Communes)

Pour le bon déroulement des travaux, des aménagements de circulation devront être mis en place dont le détail est présenté ci-après.

→ **PHASE 1 - Zone du carrefour central : du 30 mai au 20 juin et du 21 au 23 juin**

Terrassement – préparation et mise en place de bordures, mise en œuvre d'enrobés.

Afin de réaliser les travaux en toute sécurité sur ce carrefour à quatre branches, il est nécessaire de mettre en place un sens unique de circulation sud → nord (sens Moirans-Clairvaux).

Les déviations seront opérationnelles depuis Clairvaux-les-Lacs et Etival.



IMPORTANT

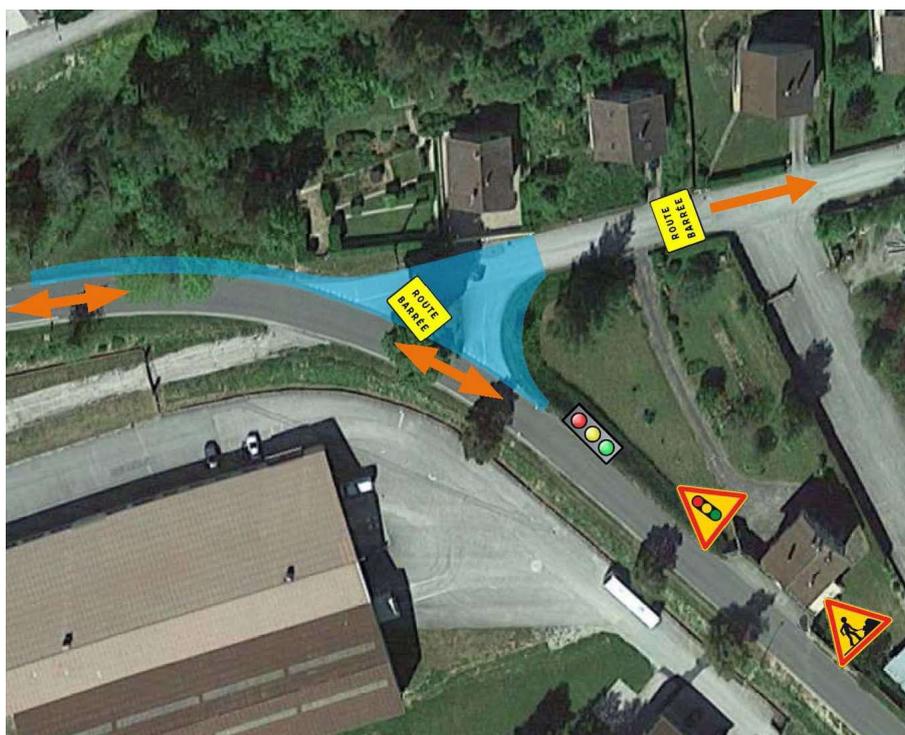
- Pendant cette phase 1 des travaux, les habitants résidant du côté de l'église (rue du cornet, chemin des pats, impasse des galèses, rue de Giron, rue sous la serve) ne pourront pas traverser le carrefour avec leur véhicule. Le stationnement des véhicules sur le parking de la salle des fêtes est recommandé.
- Bien entendu, la circulation restera autorisée pour les services à la personne (cabinets médicaux, portage des repas, camion poubelle...) et un accès piétons sera prévu avec mise en place d'un fléchage.

- Du 21 au 23 juin : réalisation du plateau surélevé et des enrobés de la chaussée. La circulation est totalement barrée au niveau du carrefour avec mise en place de déviations.

→ **PHASE 2 - Section entrée côté Moirans et carrefour avec rue de la côte - du 23 juin au 3 juillet**

Décapage, terrassement, déblaiement, pose de bordures, mise en œuvre d'enrobés.

Circulation sous alternat sur la RD 27. Rue de la côte barrée au niveau des travaux avec mise en place d'une déviation par la RD 83.



→ **PHASE 3 – Section RD 27 rue de Champagne – du 3 au 27 juillet**

Décapage, terrassement, déblaiement, pose de bordures, mise en œuvre d'enrobés.

Pour éviter les sorties dans la zone d'alternat, la rue de la côte sera barrée au niveau de la RD 83, avec mise en place d'une déviation par la RD 83.

Merci d'avance pour votre patience et votre compréhension durant cette période de travaux. Si toutes les conditions de sécurité le permettent, le double sens de circulation sera rétabli durant les week-ends.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les crédits d'investissement suivants pour 2023 :

- Aménagements de sécurité rue de Champagne, carrefour central et carrefour rue de la côte (voir article sur cette page)
- A la suite de ces travaux, des aménagements de sécurité vont se concrétiser en 2023 sur le secteur de la grande rue. (instruction du dossier en cours)

- **Sobriété énergétique** : remplacement **des volets du bâtiment communal** (école, appartement communal) par des volets électriques solaires, et **des portes d'entrée** des salles de classe. Et **remplacement des luminaires de plusieurs bâtiments communaux** par du matériel moins énergivore pour réduire les factures d'électricité et améliorer le confort d'utilisation de ces locaux.

BRÈVES.....

Coup de jeune à l'école !

Après la réfection du mur d'enceinte de l'école, la commune vient de procéder au remplacement des anciens volets bois usagés.

Sur l'ensemble du bâtiment communal comprenant l'école, l'appartement communal et l'ancienne mairie, des volets électriques solaires très pratiques ont été mis en place.

Un nouveau look plus moderne pour les façades et surtout une meilleure fonctionnalité déjà appréciée par les utilisateurs.



Bonne retraite à Didier, bienvenue à Ludovic !

Après avoir travaillé 4 ans et demi comme agent technique à la commune, Didier Guyetant a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2023.

Ludovic Mornico qui réside à Maisod lui succède à ce poste à raison de 32 heures par semaine.

Carte avantages jeunes, demandez-là !

La période de réservation de la carte avantages jeunes est ouverte.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la commune de Meussia l'offre aux jeunes âgés de 6 à 20 ans. Pour demander la carte 2023-2024, s'adresser à la mairie, **au plus tard le 11 juillet.** (prévoir une photo obligatoirement).



STOP aux nuisances sonores !

Avec l'arrivée des beaux jours et l'augmentation des activités extérieures, les bruits sont beaucoup plus présents autour de nous. Le Maire rappelle quelques règles de comportement essentielles à respecter pour ne pas gêner ses voisins et profiter sereinement de la belle saison.

Aboiements de chiens, bruits de tondeuses... que dit le code de la santé publique ?

Chacun est tenu de respecter le code de la santé publique (article R. 1334-31) qui stipule :
« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Travaux bruyants, rappel des horaires à respecter à Meussia

Le Conseil national du bruit autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) aux horaires suivants :

En semaine : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Ces obligations d'horaires sont applicables sur la commune de Meussia.